



Formation Nouveaux actes Ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente (AMU)



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Pédagogie active type découverte
- › Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques
- › Mises en situation pratiques
- › Échanges
- › Supports audiovisuels
- › Simulateur (Resusci-Anne)

INTERVENANTS

- › Équipe pédagogique du CESU / SAMU 63

LIEU

- › CESU 63, CHU de Clermont-Ferrand

Permettre aux ambulanciers titulaires du diplôme d'état d'ambulancier la réalisation des nouveaux actes professionnels autorisés par le référentiel de formation du 22 avril 2022 (décret 2022-629 du 22 avril 2022).

PUBLIC CONCERNÉ

Ambulanciers, ambulanciers privés réalisant l'aide médicale urgente.
(Groupe de 12 personnes maximum)

Diplôme d'État d'Ambulancier avant le 1er janvier 2023

Prérequis :

Texte de référence :

Arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

OBJECTIFS

- › S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier
- › Identifier le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- › Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- › Évaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- › Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin et bilan au médecin régulateur
- › Transmettre ses décisions au médecin et à l'infirmier en charge du secteur de soins
- › Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU
- › Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin
- › Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- › Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié

€ TARIFS

> Inter : 540€ /
pers.

CONTENU

- › Le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
 - › La gravité d'un tableau clinique urgent
 - › La qualité des actes et l'identification des éléments à réajuster
 - › Les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin et bilan au médecin régulateur
 - › Les actes professionnels en lien constant avec le médecin
 - › Aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
 - › Actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié
- › **AFGSU 2 REACTUALISATION INCLUS (seulement pour les Ambulanciers dont l'AFGSU 2 est en cours de validité)**

✓ ÉVALUATION DES ACQUIS

⇒ **À l'issue** : évaluation continue et mise en situation

👤 SATISFACTION DES PARTICIPANTS



> Durée : 3 jours

> Dates : **Session 1** : du 5 au 7 février 2025

Session 2 : du 16 au 18 avril 2025

Session 3 : du 8 au 10 septembre 2025

Session 4 : du 12 au 14 novembre 2025